



**La Fondation Pour l'Audition révèle les conclusions de son étude sur les
surdités en entreprise et présente son guide pour
« Se connaître, se comprendre et travailler ensemble »
à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées**

Paris, le 15 novembre 2021_ Loin d'être un épiphénomène, la surdité touche 10% de la population française, soit 6 millions de nos concitoyens. Pour autant, la surdité pâtit d'invisibilité, de méconnaissance et d'incompréhension jusque dans l'entreprise.

Après la publication d'un premier guide pédagogique intitulé « *L'essentiel pour connaître et comprendre les surdités* » (octobre 2020), la Fondation Pour l'Audition a décidé d'approfondir la question de l'inclusion en entreprise des personnes sourdes ou malentendantes.

La Fondation Pour l'Audition a ainsi souhaité réaliser **une étude qualitative afin d'apporter des solutions concrètes pour faire de l'inclusion en milieu professionnel une réalité et un atout au services des salariés et de l'entreprise.**

Trente-deux entretiens individuels ont été menés par le cabinet ELABE auprès d'actifs sourds ou malentendants, leurs collègues, managers, ou directeurs des ressources humaines, et des experts de la surdité en entreprise (médecins du travail, prestataires spécialisés, associations, structures d'accompagnement...)

Cette étude souligne que l'inclusion n'est pas qu'un sujet d'application de la loi mais un enjeu de gouvernance des entreprises et de méthode. L'inclusion dépend avant tout de la volonté de l'entreprise et de sa capacité à s'organiser pour informer, former et coordonner tous les acteurs de l'entreprise, à tous les niveaux. Cette étude a permis de connaître **les parcours des personnes sourdes ou malentendantes en entreprise, d'identifier les étapes clés de l'inclusion, les solutions et les bonnes pratiques pour répondre aux difficultés constatées dans les trajectoires professionnelles.**

A la lumière de ces enseignements, la Fondation a décidé de mettre à disposition **un deuxième guide pédagogique intitulé « *L'essentiel pour se connaître, se comprendre et travailler ensemble* »**. Il propose des solutions concrètes qui contribuent à faire sauter les « verrous » freinant ou empêchant l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes en milieu professionnel.



4 moments sont décisifs, et trop souvent jalonnés de difficultés à surmonter, du côté des actifs sourds ou malentendants comme des employeurs :

- Le processus de recrutement est souvent entaché de pratiques discriminatoires à l'encontre du candidat.
- L'entretien de recrutement soulève inévitablement la question de la manière d'aborder la surdité sur le CV du candidat ou lors de son entretien avec son futur employeur.
- L'intégration et l'accueil dans l'entreprise dépendent très largement de la sensibilisation et de la préparation du manager et des collègues à l'arrivée d'une personne sourde ou malentendante dans l'équipe.
- Enfin, l'évolution professionnelle apparaît souvent limitée, entre plafond de verre, malentendus, ignorance des besoins et inadaptation des postes de travail.

Pour répondre aux enjeux de sensibilisation, d'information, de formation et d'adaptation qui se posent, à la fois pour l'entreprise et pour les actifs sourds ou malentendants, ce guide :

- Identifie des bonnes pratiques à chacune de ces étapes clés et dans les interactions au quotidien.
- Décrypte les mots des surdités, pour en parler et mieux se parler entre actifs sourds ou malentendants et entendants.
- Liste les organismes et structures pour accompagner l'insertion professionnelle, trouver facilement des solutions d'accessibilité et d'aménagement de poste.

Cet outil pratique de 20 pages (disponible sur le site www.fondationpurlaudition.org) est destiné aux acteurs de l'entreprise amenés à recruter, accompagner ou collaborer avec des personnes sourdes ou malentendantes et aux personnes sourdes ou malentendantes elles-mêmes.

Jérémie Boroy, Président du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) souligne que : *« Tout l'objet de ce guide pratique est de montrer – et c'est fondamental – que les surdités n'empêchent pas l'interaction. Elles nécessitent seulement de mobiliser les bons outils et de sensibiliser aux bonnes pratiques pour que l'ensemble des collaborateurs, sourds et entendants, puissent lever les freins et interagir sereinement ».*

Denis Le Squer, Directeur général de la Fondation Pour l'Audition précise : *« Il s'agit d'un outil pédagogique, apportant des solutions concrètes pour faire de l'inclusion en milieu professionnel une réalité, et un atout au service de l'entreprise et des salariés ».*



À propos de La Fondation Pour l'Audition

La Fondation Pour l'Audition a été créée par Françoise Bettencourt Meyers, Jean-Pierre Meyers et la Fondation Bettencourt Schueller. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 2015. Elle a pour ambition de fédérer les talents dans le but de faire progresser la cause de l'audition et aider les personnes sourdes et malentendantes à mieux vivre au quotidien. La mission de la fondation est triple : soutenir la recherche et l'innovation afin d'incarner d'autres possibles et ainsi faire avancer la cause, améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

www.fondationpurlaudition.org

A propos D'ELABE

ELABE développe un positionnement original : « le conseil objectif » c'est-à-dire le conseil en stratégie de communication, objectif par l'analyse des opinions. Cette approche repose sur l'hybridation de trois métiers : les études, le planning stratégique et le conseil et permet d'apporter à ses clients une approche nouvelle confrontant la subjectivité des intuitions à l'objectivité des données.